

## 51. Un bilan de l'action de l'IPW à Verviers (2015)

*Dans une partie de ma (longue) préface au nouveau Carnet du patrimoine consacré à l'Hôtel de Ville de Verviers en 2015, je me risquai à un premier bilan de l'action de l'IPW à Verviers, reproduit ci-dessous.*

Si ce ne fut pas le cas pour l'Hôtel de Ville, l'IPW a agi en tant que tel dans bon nombre d'autres dossiers du patrimoine verviétois, et cette publication peut être l'occasion de dresser un rapide bilan à cet égard – en soulignant au passage l'excellente entente qui a toujours existé sur chacun de ces dossiers entre les collaboratrices de l'IPW (Vanessa Krins et Vanessa Amormino, Marie Taminiaux et Aurore De Bruyn) et leurs homologues du Département du Patrimoine (Marie-Ange Closon et Daphné Martinot mais aussi Daniel Marcolongo) ainsi que, à Liège, les fonctionnaires délégué(e)s chargé(e)s des dossiers de l'arrondissement de Verviers, Jean Lentz puis Anne-Valérie Barlet.

Commençons par le principal poumon vert du centre-ville : à l'exception du bâtiment de l'Harmonie, propriété de la Ville, la totalité du site (parc, kiosque, conciergerie, fontaine, parking et, tout récemment, plaine de jeux) appartient à la Région et est gérée par l'IPW depuis 1999 qui prit le relais de l'asbl « Un parc dans la ville » que je présidai de 1995 à cette date. Dans ce cadre, l'Institut assure une surveillance et un entretien permanent des lieux via un collaborateur, Marc Denoz, installé dans la conciergerie rue de la Concorde. L'IPW procède régulièrement à des investissements d'embellissement du site : restauration de la fontaine ornementale et de son environnement, remise en état de la zone de parking, installation d'une zone de jeux pour enfants et de musculation pour adolescents cet été, et bientôt réaménagement du parterre devant le péristyle. L'IPW a aussi entrepris un plan de gestion des arbres et autres plantations et c'est lui qui autorise également la dizaine de manifestations publiques organisées chaque année sur le site tout en contribuant à certaines d'entre-elles.

L'IPW est aussi aux côtés de la ville depuis de longues années sur deux de ses dossiers les plus emblématiques particulièrement d'actualité, la restauration du Grand-Théâtre et la réaffectation muséale de l'ancien hôtel Biolley place Sommeleville. Largement médiatisés l'un et l'autre, il est inutile d'y revenir ici. Toujours parmi les propriétés communales, rue de la Tuilerie, la « Maison du Prince » était l'ancienne résidence du Prince-Evêque de Liège lorsqu'il se rendait à Verviers et aussi une des plus anciennes constructions de la ville encore debout puisque l'édifice daterait de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle d'après Arsène Buchet. La ville en obtint le classement en 2008 sur mon conseil. Début 2009, l'IPW fut invité par son Ministre, à la demande de la commune, à épauler celle-ci dans un projet de réaffectation. La Ville n'a hélas pas suivi à l'époque notre conseil de suggérer aux investisseurs désireux de reconvertir en appartements l'ancien commissariat de police faisant face à la minuscule Maison du Prince, de prendre en charge également celle-ci dans le cadre d'un partenariat public/privé selon des modalités à préciser. L'avenir du monument historique est cependant assuré puisqu'un autre repreneur s'est manifesté après l'appel à partenariat public/privé préparé par l'Institut et lancé par la commune : lentement mais sûrement, la restauration est en cours aujourd'hui. Un appel à projets du même type a été conseillé à la Ville pour la Maison des Amis de la Fagne rue Bouxhate, mais n'a pas encore abouti.

Scénario à peu près similaire non loin de là pour la maison Lambrette rue des Raines puisqu'ici la Ville a été réactive très rapidement : après le décès du propriétaire privé que l'IPW n'avait pas réussi à convaincre d'accélérer le processus de restauration de ce monument emblématique dont on ne soupçonne pas la taille des espaces intérieurs, la Ville a pris l'excellente initiative d'acquiescer celui-ci en vue de restaurer cette demeure qui fut celle du plus riche marchand-drapier verviétois au XVIII<sup>e</sup> siècle

pour y installer quatre logements d'insertion – et le projet devrait se réaliser si personne ne le remet en cause maintenant à Namur.

Toujours au rayon des propriétés communales, dans le quartier de l'ancien Abattoir, il faut rappeler le rôle joué par l'IPW pour éviter la destruction de la maison Bauwens, bien que non classée. Plusieurs constructions Art nouveau subsistent dans la région verviétoise, mais la plus remarquable est cette maison Bauwens construite en 1909 par l'architecte verviétois François Mouraux. Délaissé dans les années 1970 puis menacé de démolition, l'immeuble a fait l'objet d'une vigoureuse campagne des militants verviétois du patrimoine pour son sauvetage, puis d'une réhabilitation à l'initiative de l'Institut du Patrimoine wallon et de son architecte Annick Piron. Le bâtiment a servi de chantier école à la Paix-Dieu et est aujourd'hui multifonctionnel et réoccupé.

Enfin, dernière propriété communale pour laquelle intervient l'Institut, rue de Limbourg : la chapelle Sainte-Anne, affectée au culte orthodoxe. L'Institut a plusieurs fois sensibilisé la Ville à la nécessité d'entreprendre une campagne de restauration de l'édifice, alors que celle-ci, au contraire, a envisagé un moment dans les années 2000, sa désaffectation, son déclassement et sa démolition, idée heureusement abandonnée suite à un reportage de *Télévesdre*. On ne soulignera jamais assez le rôle essentiel des médias (presse écrite comme audiovisuelle) pour sensibiliser aux menaces pesant sur le patrimoine, à Verviers comme ailleurs.

Pour la chapelle, une collaboration s'est mise en place entre la Ville, la Province de Liège et l'Institut. Ce dernier a dressé la fiche d'état sanitaire du bien dont les conclusions sont venues compléter le travail déjà effectué par un auteur de projet. Sur base des postes établis et de leurs estimations respectives, l'IPW a pu évaluer *a priori* le budget qui serait pris en charge par le Patrimoine dans le cadre d'une restauration complète du bien. Parallèlement, Ville et Province ont déterminé les postes qui leur reviendraient, la première en tant que propriétaire, la seconde dans le cadre de sa tutelle sur les édifices du culte, si bien que le financement de la restauration est garanti. Celle-ci ne devrait logiquement plus trop tarder quand les moyens seront enfin inscrits au budget communal puisque tout ce processus date déjà de plusieurs années.

Passons aux biens privés tout en restant dans le quartier de la rue de Limbourg : l'IPW n'a pas pu progresser, malgré de longues années d'efforts, dans la réhabilitation des anciennes écuries Simonis, rue de l'Est. De nouvelles perspectives de réaffectation après restauration s'ouvrent maintenant, hélas en raison du départ de l'entreprise qui occupait les lieux, et la commune a proposé en 2010 aux autorités régionales d'installer dans et autour de cet immeuble de qualité mais partiellement défiguré un éco-quartier. En vain jusqu'à présent...

Encore un peu plus à l'Est, la restauration de l'ancien immeuble du régisseur des Simonis, au 33 rue de Limbourg, devrait être entamée bientôt puisque le propriétaire privé a enfin obtenu permis et subsides après une très longue saga riche, hélas, en difficultés de toutes sortes rendant le processus très lent pour un particulier. A Petit-Rechain par contre, le chantier de restauration extérieure de la façade principale de la Belle-Maison – au dessus du « thier de Hodimont » - a été finalisé en 2006, grâce à l'aide d'un expert de l'IPW, feu Jean de Hesselle. En plein centre ancien d'Ensival enfin, en Mi-ville, l'IPW vient de commencer son travail de « conseil en réaffectation » pour la restauration d'un vaste ensemble partiellement classé (au pied du parc Godin) pour épauler l'architecte chevronné chargé du dossier et le propriétaire des lieux, à la demande du premier - un architecte grand amateur de Patrimoine immobilier malgré son inexpérience pratique sur les monuments classés.

Rayon difficultés, on signalera l'échec malgré les efforts de l'Institut (puisqu'il y eut en fin de compte un déclassement après incendie) des tentatives de restauration du petit bâtiment situé au 63 rue de Hodimont. Echec aussi, mais peut-être rattrapable, pour le sauvetage du bel octroi néo-classique de la rue de la Grappe (où naquit le médiéviste André Joris, professeur retraité de l'ULg sans lien de parenté

avec moi) en raison de la mauvaise volonté du propriétaire aujourd'hui décédé et des difficultés rencontrées depuis avec des héritiers dispersés. Une solution suggérée voici longtemps par l'IPW serait une expropriation publique pour au moins, comme ce fut le cas de l'octroi de Gérardchamps, consolider l'intérieur et restaurer l'extérieur de ce beau petit édifice qui fait furieusement tache à une des entrées de la ville conduisant au Centre touristique de la Laine.

Revenons près de l'Hôtel de Ville. L'IPW n'a pas encore obtenu, malgré les sentiments favorables de nombreux acteurs, le classement de l'ancienne salle de réunion du syndicat du Peigné ayant longtemps servi de réserve à l'ancien magasin Univa, heureusement racheté voici peu par des privés soucieux du patrimoine après que la Ville ait renoncé à l'acquérir comme cela avait été envisagé. Ce petit bijou méconnu n'est donc toujours pas légalement protégé bien qu'il ait été décoré par le stucateur Joseph Gérard qui réalisa exactement dans le même style et à la même époque (années 1920) la décoration du Forum de Liège, décoration classée, elle, « Patrimoine exceptionnel de Wallonie ». Cette absence de protection légale subsiste donc six ans (!) après la visite du Ministre Marcourt qui, sur le conseil de l'IPW, signa à l'hôtel de ville, le 19 mai 2009, l'instruction ordonnant à son Administration de lancer la procédure de classement, toujours en cours donc ... En attendant, les deux frères devenus propriétaires, Messieurs Mourad, veillent précieusement et jusqu'à présent patiemment sur cet héritage symbolique de l'Histoire verviétoise, niché derrière leur nouvelle pharmacie, place du Marché.

Mais terminons par une note positive en évoquant un autre sauvetage : l'ancien Manège dans la rue du même nom, à côté du Grand-Théâtre. Conçu en 1892 pour une société privée d'équitation constituée par des riches industriels de la ville lainière, il accueillait également, à l'époque, les cirques de passage à Verviers. C'est l'architecte Charles Thirion, auteur du Grand-Théâtre faisant face au Manège et de la plupart des maisons voisines, qui fut choisi pour concevoir cet édifice. Après avoir servi de théâtre, music-hall et cinéma, il abrita ensuite, après incendie et reconstruction des parties arrières, des appartements et des bureaux avant d'être laissé à l'abandon à la fin du XXe siècle tout en restant propriété de la vénérable société n'existant quasi plus que sur papier. Au début des années 2000, le Grand Manège, pas encore classé, était menacé de démolition. En effet, un promoteur étant prêt à racheter l'édifice pour le remplacer par une construction neuve, la Société du Manège et les autorités communales unanimes n'étaient pas favorables à un classement, surtout intégral comme le souhaitait la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. C'est l'action de l'IPW à partir de septembre 2002 qui a permis de dégager un compromis à la demande du Ministre du Patrimoine de l'époque et d'obtenir l'accord individuel de chacun des ... plus de 100 copropriétaires héritiers des membres de la Société du Manège et vivant parfois bien loin de leur terre d'origine.

Sur proposition de l'Institut, le Grand Manège fut donc sauvé (de justesse) et classé comme monument mais afin de ne pas compromettre un éventuel projet de réaffectation de l'édifice, la proposition initiale fit place à un classement partiel, ce qui irrita plus d'un puriste mais permit d'éviter trop de contraintes pour les parties du bâtiment qui n'en valaient pas la peine. Ainsi fut rendue possible une réaffectation en appartements par un nouveau propriétaire privé, appelé et épaulé par l'IPW, puis une restauration de la superbe façade et des autres éléments intérieurs classés (halls d'entrée et début des escaliers) avec 66 % d'aides publiques.

Et l'intérieur de l'hôtel de ville, direz-vous ? Il a certes besoin d'un bon rafraîchissement mais ne menace certainement pas ruine et les priorités sont évidemment ailleurs dans la ville pour l'instant. Puisse la lecture de ce petit volume faire encore mieux apprécier les qualités intérieures de ce chef d'œuvre architectural auquel *Paris-Match Belgique* consacre deux pages lors des Journées du Patrimoine 2015 dans sa rubrique « Trésors wallons » créée voici deux ans...en partenariat et sur la suggestion de l'IPW qui en assure la rédaction et le choix des sujets.

Puisse aussi l'ensemble du patrimoine verviétois, classé ou non (et Verviers est la cinquième ville en nombre de biens classés) bénéficier comme le réclamait déjà l'architecte Emile-José Fettweis en 1984,

« d'une politique de conservation cohérente impliquant dans chaque intervention un plus grand respect des valeurs d'ensemble – édifices non classés mais de grande qualité, constructions d'accompagnement – afin d'assurer, dans une vision collective, une synthèse harmonieuse de l'ancien et du moderne ».